

L'agglo.



Saint-Dié
vosges

COMPTE RENDU du Conseil Communautaire Séance du Mardi 5 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre à 20 heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges, en séance ordinaire, sous la présidence de M. David Valence, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Présents : Serge ALÈM (Ban-de-Sapt) jusqu'au point 4 à 20h47. Dominique AUBERT (Allarmont). Jean-Marie BARADEL (Fraize). Maurice BASTIEN (Remomeix). René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt). Maryvonne BAU (Le Mont). Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Luc BEVERINA (Senones). Nicolas BLOSSIE (Saint-Dié-des-Vosges). André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Christian CAEL (Corcieux). Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier). Roger CRONEL (La Houssière). Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse). Alain DEMANGE (Anould). Christian DEMANGE (Saint-Jean d'Ormont). Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline). Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe - Clefcy). Jean-Luc DIEUDONNE (Laintrux). Marcel DOERLER (Frapelle). Guy DROCCHI (Vermont). Dominique DUHAUT (Entre-deux-Eaux). Michel FETET (Arrentès-de-Corcieux). Patrice FEVE (Nayemont-les-Fosses). Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges). Brigitte GAMAIN (Châtas). Vincent GENAY (Bionville). Claude GEORGE (Saint-Remy). Christian GEORGES (Provenchères-et-Colroy). Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges). Pascal GUY (Moyenmoutier). Denis GUYON (Pierre-Percée). Jacques GUYOT (La Salle). Denis HENRY (Biffontaine). Denis HENRY (Raon-sur-Plaine). Jacques HESTIN (Anould). Denis HUIN (La Bourgonce). René JACQUET (Raon-lès-Leau). Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges). KLEIN Bertrand (Moussey). Patrick LALEVEE (Plainfaing). Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones). Emmanuel LAURENT (Mandray). Catherine LECOMTE (Vienville). Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges). Christian LEMERCIER (Bertrimoutier). Jean-François LESNE (Fraize). Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges). Marc MADÉDDU (Saint-Léonard). Bernard MAETZ (La Grande-Fosse). Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier). William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe). Pascal MOHR (Nompattelize). Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail). Raoul PARTAGE (Lesseux). Bruno PETIT (Saint-Michel-sur-Meurthe). Christian PETIT (Provenchères-et-Colroy). Benoît PIERRAT (Raon-l'Étape). Michel PIERRAT-LABOLLE (Raon-l'Étape). Roseline PIERREL (Denipaire). Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luvigny). Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize). Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt). Christine RISSE (Celles-sur-Plaine). Bernard ROPP (La Voivre). Gérard ROUDOT (Lusse). Jacques ROUYER (Gemaingoutte). Johann RUH (Saint-Dié-des-Vosges). Philippe SALERIO (Raon-l'Étape). Michel SALTZMANN (Raon-l'Étape). Pascal SCHNELZAUER (Wisembach). François TARDIEU (Raon-l'Étape). Daniel THIERY (Étival-Clairefontaine). Jean-Luc THIRIET (Les Poulières). Bernard THOMAS (Gerbépal). Pascal THOMAS (Coinches). Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave). Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges). Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères). David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges). Patrick VILLAUME (Hurbache). Marie VINCENT (Raon-l'Étape). Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges). Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe). Patrick ZANCHEITA (Saint-Dié-des-Vosges). Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges) jusqu'au point 7 à 21h11.

Excusé(s) ayant donné procuration : Annie-Marie BARTH (Combrimont) à Christian LEMERCIER. Roland BEDEL (Sainte-Marguerite) à André BOULANGEOT. Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges) à Serge VINCENT. Régine CHINOUILLI (Le Puid) à Jean-Luc BEVERINA. Christian FEGLI (Étival-Clairefontaine) à Daniel THIERY. Pascal FELIX (Lusse) à Gérard ROUDOT. Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe) à Alain DEMANGE. Caroline MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges) à Jean-Paul BESOMBES. Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau) à René JACQUET. Jean RABOLT (La Petite-Raon) à Guy DROCCHI. Jean-Marie SOBOLEWSKI (Le Beulay) à Christian PETIT. Laurent STAUFFER (Le Saulcy) à Marie-Christine CASSIAUX. Jean-Marie STENZEL (Saint-Stail) à Jean-Marie NICOLLE. Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges) à David VALENCE. Virginie THOMAS (Anould) à Jacques HESTIN. Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges) à partir du point 8 à Christine URBES.

Excusé(s) : Francis ALTAN (Belval). Marc FRISON-ROCHE (Saint-Dié-des-Vosges). Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges).

Absent(e)s : Éric AUBERT (Raves). Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines). Christian HARENZA (Grandrupt). Fabien JAKUBOYE (Barbey-Scroux). Henri MATTEI (Senones). Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin). Jean-Guy RUHLMANN (Lubine).

A été nommée secrétaire : Fanny WAGNER

Nombre de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : 111
♦ Présents : 87 - 89
♦ Votants : 98 - 101

Date de la convocation : Mercredi 29 novembre 2017.

Monsieur le Président demande de passer le point n°2017/16/22 : Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges concernant l'accès à « Mon Compte partenaire », au point n° 4 afin de libérer Monsieur le Vice-Président Serge Alem.

Vote à l'unanimité.

2017/16/01 : Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 24 octobre 2017.

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges du 24 octobre 2017 doit être adopté.

Le Conseil communautaire adopte le compte rendu de la séance du 24 octobre 2017.

Vote à l'unanimité.

2017/16/02A : Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018 sur la commune de Corcieux.

Il est demandé au conseil communautaire de donner son avis sur les dates dérogatoires au repos dominical proposées par la commune de Corcieux pour l'année 2018.

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé au regard d'un agenda susceptible de déclencher de nombreux flux de clientèle locale ou touristique, le calendrier suivant comprenant 7 ouvertures dominicales liées à des événements festifs, touristiques et commerciaux à savoir :

- *Les dimanches 7 janvier, 14 janvier, 24 juin, 1^{er} juillet, 30 septembre, 7 octobre et 14 octobre 2018.*

Le Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable sur l'autorisation d'ouvrir les commerces de détail forfelet les dimanches 7 janvier, 14 janvier, 24 juin, 1^{er} juillet, 30 septembre, 7 octobre et 14 octobre 2018.

Vote à l'unanimité. (2 contres : Mme Marie Vincent et M. Michel Fetet).

2017/16/02B : Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018 sur la commune de Plainfaing.

Il est demandé au conseil communautaire de donner son avis sur les dates dérogatoires au repos dominical proposées par la commune de Plainfaing pour l'année 2018 :

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé au regard d'un agenda susceptible de déclencher de nombreux flux de clientèle locale ou touristique, le calendrier suivant comprenant 12 ouvertures dominicales liées à des événements festifs, touristiques et commerciaux à savoir :

- *Les dimanches 7 janvier, 14 janvier, 21 janvier, 28 janvier, 1^{er} juillet, 4 novembre, 11 novembre, 18 novembre, 25 novembre, 9 décembre, 16 décembre et 23 décembre 2018.*

Le Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable sur l'autorisation d'ouvrir les commerces de détail plainfinois les dimanches 7 janvier, 14 janvier, 21 janvier, 28 janvier, 1^{er} juillet, 4 novembre, 11 novembre, 18 novembre, 25 novembre, 9 décembre, 16 décembre et 23 décembre 2018.

Vote à l'unanimité. (2 contres : Mme Marie Vincent et M. Michel Fetet).

2017/16/02C : Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018 sur la Ville de Raon l'Étape.

Il est demandé au conseil communautaire de donner son avis sur les dates dérogatoires au repos dominical proposées par la ville de Raon l'Étape pour l'année 2018 :

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé au regard d'un agenda susceptible de déclencher de nombreux flux de clientèle locale ou touristique, le calendrier suivant comprenant 9 ouvertures dominicales liées à des évènements festifs, touristiques et commerciaux à savoir :

Les dimanches 22 avril, 13 mai, 15 juillet, 28 octobre, 18 novembre, 25 novembre, 9 décembre, 16 décembre et 23 décembre 2018.

Le Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable sur l'autorisation d'ouvrir les commerces raonnais les dimanches 22 avril, 13 mai, 15 juillet, 28 octobre, 18 novembre, 25 novembre, 9 décembre, 16 décembre et 23 décembre 2018.

Vote à l'unanimité. (2 contres : Mme Marie Vincent et M. Michel Fetet).

2017/16/02D : Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018 sur la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Il est demandé au conseil communautaire de donner son avis sur les dates dérogatoires au repos dominical proposées par la ville de Saint-Dié-des-Vosges pour l'année 2018 :

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé au regard d'un agenda susceptible de déclencher de nombreux flux de clientèle locale ou touristique, le calendrier suivant comprenant 12 ouvertures dominicales liées à des évènements festifs, touristiques et commerciaux à savoir :

- Les dimanches 7 janvier, 20 mai, 1er juillet, 26 août, 2 septembre, 16 septembre, 7 octobre, 25 novembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre 2018.

Pour l'automobile, les dimanches proposés pour l'ouverture des commerces correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes) à savoir :

- Les dimanches 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2018.

Le Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable :

- sur l'autorisation d'ouvrir les commerces déodatens les dimanches 7 janvier, 20 mai, 1^{er} juillet, 26 août, 2 septembre, 16 septembre, 7 octobre, 25 novembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre 2018.

- sur l'autorisation donnée aux concessionnaires automobiles de Saint-Dié-des-Vosges d'ouvrir les dimanches 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2018.

Vote à l'unanimité. (2 contres : Mme Marie Vincent et M. Michel Fetet).

2017/16/02E : Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018 sur la commune de Sainte-Marguerite.

Il est demandé au conseil communautaire de donner son avis sur les dates dérogatoires au repos dominical proposées par la commune de Sainte-Marguerite pour l'année 2018 :

Au regard d'un agenda susceptible de déclencher de nombreux flux de clientèle locale ou touristique, lié à des évènements festifs, touristiques et commerciaux, il est proposé les calendriers suivants selon les secteurs d'activités commerciales :

Pour les commerces de détail de l'habillement et/ou d'article de puériculture en magasin spécialisé : les dimanches 7 janvier, 1er juillet, 2 septembre, 28 octobre, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre.

Pour les commerces de détail de l'équipement de la maison en magasin spécialisé : les dimanches 7 octobre, 14 octobre, 21 octobre, 28 octobre, 4 novembre, 18 novembre, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre et 23 décembre.

Pour les hypermarchés : les dimanches 1er juillet, 21 octobre, 28 octobre, 25 novembre, 2 décembre, 9 décembre, 16 décembre, 23 décembre et 30 décembre.

Le Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable :

- sur l'autorisation d'ouvrir les commerces de détail margaritains certains dimanches de l'année 2018 selon les dates proposées et pour les secteurs d'activités visés.

Vote à l'unanimité. (2 contres : Mme Marie Vincent et M. Michel Fetet).

2017/16/02F : Ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2018 sur la commune de Saint-Léonard.

Il est demandé au conseil communautaire de donner son avis sur les dates dérogatoires au repos dominical proposées par la commune de Saint-Léonard pour l'année 2018 :

Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, il est proposé au regard d'un agenda susceptible de déclencher de nombreux flux de clientèle locale ou touristique, le calendrier suivant comprenant 12 ouvertures dominicales liées à des événements festifs, touristiques et commerciaux à savoir :

- Les dimanches 7 janvier, 11 février, 18 février, 25 février, 15 avril, 22 avril, 29 juillet, 5 août, 21 octobre, 28 octobre, 23 décembre et 30 décembre 2018.

Le Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable :

- sur l'autorisation d'ouvrir les commerces léonardiens les dimanches 7 janvier, 11 février, 18 février, 25 février, 15 avril, 22 avril, 29 juillet, 5 août, 21 octobre, 28 octobre, 23 décembre et 30 décembre 2018.

Vote à l'unanimité. (2 contres : Mme Marie Vincent et M. Michel Fetet).

2017/16/03 : Validation du choix du délégataire – Délégation de Service Public du transport urbain.

Le Conseil communautaire approuve le choix de TRANSDEV SA comme Délégataire de Service Public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain.

Le projet de contrat est approuvé entre TRANSDEV SA et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat et à prendre toutes les dispositions et actes nécessaires à la bonne exécution de la présente Délégation de Service Public.

Vote à l'unanimité.

2017/16/04 : Présentation du rapport annuel politique de la ville 2015 et 2016.

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport relatif à la mise en œuvre de la politique de la ville sur l'année 2015 et 2016.

Vote à l'unanimité.

2017/16/05A : Attribution de fonds de concours - commune de Entre-Deux-Eaux.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution d'un Fonds de Concours à la commune d'Entre-Deux-Eaux pour financer l'opération « Travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente » correspondant aux critères d'attribution au titre « d'Opération d'investissement favorisant la transition énergétique et les économies d'énergie » conformément au règlement d'intervention.

Le taux du Fonds de Concours applicable au montant des dépenses éligibles de l'opération, déduction faite des subventions obtenues est défini de la façon suivante :

- Taux de base plafonné à 30 % (compte-tenu des subventions obtenues),
- Taux complémentaire au titre de l'effort fiscal de la commune : sans objet (EF < 1),
- Soit un total de 30 % du reste à charge sur un plafond de 100 000 € HT de travaux subventionnables, correspondant à un montant prévisionnel d'aide au titre du Fonds de Concours de 19 500 €.

Le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi qu'à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

2017/16/05B : Attribution de fonds de concours - commune de Etival-Clairefontaine.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution d'un Fonds de Concours à la commune d'Etival-Clairefontaine pour financer l'opération « Aménagement de bourg » correspondant aux critères d'attribution au titre de « l'Aménagement le long d'un axe structurant » conformément au règlement d'intervention.

Le taux du Fonds de Concours applicable au montant des dépenses éligibles de l'opération, déduction faite des subventions obtenues est défini de la façon suivante :

- Taux de base plafonné à 30 % (compte-tenu des subventions obtenues),
- Taux complémentaire au titre de l'effort fiscal de la commune : sans objet (EF < 1),
- Soit un total de 30 % du reste à charge sur un plafond de 100 000 € HT de travaux subventionnables, correspondant à un montant prévisionnel d'aide au titre du Fonds de Concours de 30 000 €.

Le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi qu'à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité. (2 contres : M. Guy Drocchi + pouvoir de M. Jean Rabolt).

2017/16/05C : Attribution de fonds de concours - commune de Mandray.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution d'un Fonds de Concours à la commune de Mandray pour financer l'opération « Travaux de rénovation de l'éclairage public communal » correspondant aux critères d'attribution au titre « d'Opération d'investissement favorisant la transition énergétique et les économies d'énergie » conformément au règlement d'intervention.

Le taux du Fonds de Concours applicable au montant des dépenses éligibles de l'opération, déduction faite des subventions obtenues est défini de la façon suivante :

- Taux de base plafonné à 30 % (compte-tenu des subventions obtenues),
- Taux complémentaire au titre de l'effort fiscal de la commune : 5 % (EF > 1 et <= 1,1),
- Soit un total de 35 % du reste à charge, correspondant à un montant prévisionnel d'aide au titre du Fonds de Concours de 7 768.81 €.

Vote à l'unanimité. (1 abstention : M. Emmanuel Laurent).

2017/16/05D : Attribution de fonds de concours - commune de Moyenmoutier.

Le Conseil Communautaire approuve l'attribution d'un Fonds de Concours à la commune de Moyenmoutier pour financer l'opération « Aménagement de la traversée de la commune » correspondant aux critères d'attribution au titre de « l'Aménagement le long d'un axe structurant » conformément au règlement d'intervention.

Le taux du Fonds de Concours applicable au montant des dépenses éligibles de l'opération, déduction faite des subventions obtenues est défini de la façon suivante :

- Taux de base plafonné à 30% (compte-tenu des subventions obtenues),
- Taux complémentaire au titre de l'effort fiscal de la commune : 15 % (EF > 1,2 et <= 1,3),
- Soit un total de 45 % du reste à charge sur un plafond de 100 000 € HT de travaux subventionnables, correspondant à un montant prévisionnel d'aide au titre du Fonds de Concours de 29 278,37 €.

Vote à l'unanimité. (2 contres : M. Guy Drocchi + pouvoir de M. Jean Rabolt et 1 abstention : M. Pascal Guy.)

2017/16/06 : Convention de partenariat Pratique musicale – année scolaire 2017-2018.

Le Conseil Communautaire approuve la convention de partenariat avec l'Association « Musique en Val de Galilée ».

Le soutien financier reste le même que les années précédentes, à savoir :

- une aide de 212 € par élève et par an pour les cours individuels,
- une aide de 100 € par élève et par an pour les cours collectifs,
- une prise en charge à 100% pour les élèves qui s'engagent à participer aux répétitions et événements animés par les fanfares ou harmonie existantes sur l'ancien territoire Fave, Meurthe, Galilée

Ces aides s'appliquent à tous les élèves issus de l'ex Communauté de Communes Fave, Meurthe, Galilée sans condition d'âge.

Vote à l'unanimité.

2017/16/07 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Michel-sur-Meurthe.

Le Conseil Communautaire approuve le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Michel-sur-Meurthe.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint-Michel-sur-Meurthe et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges aux jours et heures habituels d'ouverture.

Vote à l'unanimité.

2017/16/08 : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire décide de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2017/16/09 : Convention de partenariat avec l'école nationale supérieure d'architecture de Nancy pour un projet d'habitat des gens du voyage.

Le Conseil Communautaire approuve la convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges s'engage à verser une subvention de 3200 euros TTC à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.

Vote à l'unanimité.

2017/16/10 : Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat et la pose d'extincteurs au profit de la ville, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil Communautaire autorise la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales ou établissements suivants : Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et le Centre communal d'Action Sociale de Saint-Dié-des-Vosges pour l'achat et la pose d'extincteurs pour les besoins propres aux membres du groupement.

Vote à l'unanimité.

2017/16/11 : Convention avec le PETR du Pays de la Déodatie pour les travaux éligibles au dispositif Certificat d'Économies d'Énergie (CEE).

Le Conseil Communautaire approuve la convention entre le PETR du Pays de la Déodatie et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine.

Le Président ou son représentant est autorisé à signer ladite convention de partenariat proposée par le PETR du Pays de la Déodatie pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie des collectivités du Pays jusqu'à la fin de la 4^{ème} période de valorisation des CEE, soit le 31 décembre 2020.

Vote à l'unanimité.

2017/16/12 : Mise en place de la Carte d'Achat public au sein de la collectivité.

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à contractualiser avec la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne-Ardenne la solution de paiement carte achat.

Vote à l'unanimité.

2017/16/13 : Convention avec l'Etat concernant l'aide au logement temporaire 2017 pour les aires d'accueil des gens du voyage.

Le Conseil Communautaire approuve les termes des conventions ALT 2 relatives aux aires d'accueil des gens du voyage de Raon l'étape et de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2017/16/14 : Transfert de gestion des collections du Musée Pierre Noël au 1^{er} janvier 2018 appartenant à la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil Communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention afférente au transfert de gestion des collections du Musée Pierre Noël avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2017/16/15 : Transfert de gestion des collections de la Médiathèque au 1^{er} janvier 2018 appartenant à la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil Communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention afférente au transfert de gestion des collections de la Médiathèque Victor Hugo avec la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2017/16/16 : Avenant n°1 à la convention de partenariat fixant les modalités avec l'association Alexis Lorraine.

Le Conseil Communautaire autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat fixant les modalités avec l'association Alexis Lorraine.

Vote à l'unanimité. (Mme Christine Urbes ne participe pas au vote + pouvoir de Nadia Zmirli).

2017/16/17 : Décision modificative n° 2 du budget annexe ordures ménagères TEOM 2017.

Le Conseil communautaire approuve la décision modificative n°2 du budget annexe Ordures Ménagères TEOM 2017 à la demande de la trésorerie pour modifier les sommes des articles du chapitre 10 comme suit :

Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves :	248 822.00 €
10222 : FCTVA (bacs et molok)	79 911.95 €
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :	168 910.85 €

Vote à l'unanimité.

2017/16/18 : Ajustement du montant provisoire des attributions de compensation 2017.

Le Conseil Communautaire décide de modifier pour le mois de décembre de l'année 2017, le montant prévisionnel de l'attribution de compensation versé à la ville de Saint-Dié-des-Vosges, à prendre en compte pour :

- la commune de Corcieux (Office de Tourisme) : - 11 873 €
- la commune de Raon l'étape (RAM – Ecole de Musique) : 48 946 €
- la commune de Saint-Dié-des-Vosges (transport- politique de la ville) : 92 346 €

Commune	Montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2017 (délibération du 28 février 2018)	Montant des attributions de compensation à verser en décembre 2017	Transfert de charges 2017 du 5/12/2017	Transfert de charges début 2018	Attribution de compensation totales à verser avec transfert de charges et mutualisation
Corcieux	429 302 €	- 11 873 €	47 378 €	4 378 €	381 924 €
Raon l'étape	1 106 641 €	48 946 €	42 563 €	119 257 €	1 064 078 €
Saint-Dié-des-Vosges	7 501 112 €	92 346 €	176 894 €	46 918 €	6 256 661 €

Vote à l'unanimité.

2017/16/19 : Convention avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour la maîtrise d'œuvre du site du Souche situé à Anould.

Le Conseil Communautaire approuve les termes de la convention de mission de maîtrise d'œuvre pour le traitement du site des anciennes papeteries du Souche situé à Anould, annexée à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

2017/16/20 : Signature d'une convention de partenariat avec l'association Emmaüs pour l'installation d'une recyclerie.

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable pour soutenir l'installation et le développement la Recyclerie sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2017/16/21 : Convention avec le Département des Vosges pour le déploiement de la mallette numérique dans les médiathèques intercommunales du territoire.

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer avec le Département des Vosges la convention pour le déploiement de la mallette numérique dans les médiathèques intercommunales.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges versera une participation intercommunale annuelle fixé à 0,15 euros T.T.C. par habitant auprès du Département des Vosges au titre des exercices 2018 à 2020.

Vote à l'unanimité.

2017/16/22 : Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges concernant l'accès à « Mon Compte partenaire ».

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion au service CDAP (Consultation du Dossier d'Allocataire par les Partenaires) ainsi que la convention d'accès à "Mon Compte Partenaire" et au contrat de service pris en application de cette convention et tout document se rapportant à l'accès à ce service proposé par la CAF.

Vote à l'unanimité.

2017/16/23 : Avenants aux conventions signées dans le cadre du groupement de commandes constitué pour les travaux de restauration de la Vologne et de ses affluents.

Le Conseil Communautaire valide l'avenant n°2 à la convention constitutive du groupement de commandes constitué pour les travaux de restauration de la Vologne et de ses affluents ainsi que l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition partielle de service.

Vote à l'unanimité.

2017/16/24 : Convention d'information foncière proposée par la SAFER Grand Est.

Le Conseil communautaire approuve l'adhésion à ce dispositif au 1^{er} janvier 2018 pour les 77 communes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le coût du service sera uniformisé sur toute la Région Grand Est à un montant de 150 € HT par an par commune.

Le coût annuel de ce service pour l'année 2018 est de 11 550 € HT.

Vote à l'unanimité.

2017/16/25 : Décision modificative n° 3 du budget principal 2017.

Le Conseil communautaire approuve la décision modificative n° 3 du budget principal 2017 telle que présentée ci-dessous.

Fonctionnement :

Chapitre 66 : charges financières	
66111 : intérêts réglés à l'échéance	+ 22 800 €
Chapitre 65 :	
6521 : déficit des budgets Annexe :	- 22 800 €

Investissement :

Dépenses :

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées	
1641 : emprunts auprès des établissements de crédits :	+ 63 100 €
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	
2032 : frais d'études et de recherche :	- 63 100 €
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	
21318 : achat bâtiment Copernic (EPFL)	1 495 617.39 €

Recettes :

Chapitre 041 : opérations patrimoniales	
16876 : emprunts auprès d'autres établissements publics locaux (EPFL) :	1 495 617.39 €

Vote à l'unanimité.

2017/16/26 : Avenant à la convention avec le Pays de la Déodatie pour le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Le Conseil Communautaire autorise le Président ou son représentant à signer la convention initiale et l'avenant n°1 à la convention avec le Pays de la Déodatie pour le territoire à énergie positive pour la croissance verte.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite confirmer sur les actions citées ci-dessous :

Programme TEPCV					
DEPENSES		RECETTES			
Action	Montant (HT)	Nature et origine du financement - montant en € (HT)			
	sauf études TTC	TEPCV	Cofinancement	Auto-financement	%
				(20% min)	TEPCV

Action 5 <i>Aménagement d'un parking pour le covoiturage</i>	88 700 €	21 808 €		66 892 €	25%
Total ex - CC Fave, Meurthe Galilée	88 700 €	21 808 €			
Action 6 <i>Création d'un parking de covoiturage</i>	8 050 €	6 440 €		1 610 €	80%
Action 7 <i>Aménagement d'une liaison douce</i>	21 450 €	17 160 €		4 290 €	80%
Total ex - CC des Hauts Champs	29 500 €	23 600 €			
Action 8 <i>Aménagement d'une voie verte</i>	25 000 €	20 000 €		5 000 €	80%
Total ex- CC du Pays des Abbayes	25 000 €	20 000 €			
Action 12 <i>Rénovation énergétique de cellules du Pôle de l'Eco-Construction des Vosges</i>	155 500 €	19 200 €		136 300 €	12%
Action 13 <i>Aménagement d'une voie verte</i>	25 000 €	20 000 €		5 000 €	80%
Action 14 <i>Aménagement d'une aire de covoiturage</i>	19 000 €	15 000 €		4 000 €	79%
Total ex- CC de Saint-Dié	199 500 €	54 200 €			
Action 27.1 <i>Remplacement de véhicules diesel par des véhicules électriques</i>	68 000 €	54 400 €		13 600 €	80%
Total CA de Saint-Dié	68 000 €	54 400 €			
Action 19 <i>Aménagement de liaisons douces inter-villageoises</i>	25 000 €	20 000 €		5 000 €	80%
Total ex - CC du Val du Neuné	25 000 €	20 000 €			
Action 22 <i>Développement d'un service de location de vélos électriques</i>	25 000 €	20 000 €		5 000 €	80%
Action 23 <i>Actions d'économie d'énergie liées à une cogénérateur électrique</i>	4 000 €	3 200 €		800 €	80%
Total ex-CC de la Vallée de la Plaine	29 000 €	23 200 €			
TOTAL HT	464 700 €	217 208 €			

Vote à l'unanimité.

La séance a été levée à 22h11.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 10 décembre 2017

Le Président,



David VALENCE